



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h30), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, MOISDON Gabin.

Absents excusés: TALMONT David (Pouvoir à POUILLAUDE Maurice), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à PICAUD Nathalie), DENIS David (Pouvoir à ROSELIER Pascal), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE FICHER Yoann.

Le Conseil Municipal a désigné M. MOISDON Gabin, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 14 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

**Changement de grade –
Poste de « responsable de l'accueil de loisirs (ALSH)- animateur sportif »
(Délibération 2021_05_21_03)**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021,

Vu que cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Vu le tableau des emplois,

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, annonce que le poste de « responsable de l'accueil de loisirs – animateur sportif » est occupé par un agent titulaire du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS). Elle ajoute que cet agent a obtenu un examen professionnel ETAPS principal de 2^{ème} classe, début d'année 2021, et qu'il sollicite une promotion à ce grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve la suppression, à compter du 1^{er} juillet d'un emploi permanent à temps complet du poste « responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement – animateur sportif » au grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) ;**
- **Approuve la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet au grade d'ETAPS principal 2eme classe ;**
- **Dit que les crédits suffisants sont prévus au budget de la commune ;**
- **Autorise M. Le Maire signer tout document en application de la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

